MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 67 (1969), p. 159-171

Jean-Claude Goyon

La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724709926	*Ouadi el-Jarf I*	Pierre Tallet, Grégory Marouard, Damien Laisney
9782724710427	*Ermant III*	Christophe Thiers
9782724710144	*Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d?Archéologie Orientale (P.Fouad II 90–100)*	Mohamed Gaber Elmaghrabi
9782724710007	*Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe*	Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038	*Les textes de la pyramide de la reine Ânkhesenpépy II*	Bernard Mathieu
9782724709889	*Proceedings of the 14th International Conference for Nubian Studies*	Marie Millet (éd.), Vincent Rondot (éd.), Frédéric Payraudeau (éd.), Pierre Tallet (éd.)
9782724710182	*Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 32*	Sylvie Marchand (éd.)
9782724709919	*Les « Magasins nord » de Thoutmosis III*	Sébastien Biston-Moulin

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

LA STATUETTE FUNÉRAIRE I. E. 84 DE LYON

ET LE TITRE SAÏTE

PAR

JEAN CLAUDE GOYON

Les collections de l'Institut d'Egyptologie de la Faculté des Lettres de Lyon, comptent un certain nombre d'objets provenant d'une donation faite par les héritiers de G. Maspero. Au nombre de ces pièces figure un ouchebti saïte de très belle facture, haut de 18,5 centimètres, en émail bleu pâle, verdi par le temps [1].

La figurine, moulée très soigneusement, semble reproduire les traits du défunt, idéalisés (Pl. XLI, A) [2]. Il est coiffé de la perruque-*nemes* et porte la barbe tressée, incurvée à son extrémité inférieure. Le corps est tout entier enveloppé dans un maillot moulant les formes, dont émergent les mains, croisées sur la poitrine. La droite, placée sur le dessus, tient une houe et la cordelette tressée du petit sac qui pend sur l'épaule gauche (Pl. XLI, B). La gauche serre le manche, au bout inférieur recourbé, d'une herminette [3]. Tout le devant du maillot est anépigraphe, l'inscription se trouvant sur le pilier dorsal, assez peu saillant, et sur la partie postérieure de la base trapézoïdale de la statuette (Pl. XLI, B) [4].

[1] Catalogue, n° I. E. 84 (M). Nous tenons à remercier M. J. Marthelot, photographe de l'IFAO, et M. B. Psiroukis pour la planche XLI due à leur aimable collaboration.

[2] Traits du visage d'une remarquable finition dans le détail; la bouche, par le dessin des commissures des lèvres, a une expression souriante et énigmatique à la fois; les yeux sont délicatement dessinés et le nez minutieusement soigné, les narines ayant été marquées en profondeur.

[3] Speleers, *Figurines funéraires* (1923), p. 164 ne cite qu'un seul exemple (Berlin 318) de houe et d'herminette à manche recourbé en bout. Tous les ouchebtis d'Hekaemsaf présentent ce caractère.

[4] Largeur frontale de la base : 3,3 cm.; dorsale : 2,8 cm.; latérale : 3,2 cm.; hauteur : 0,7 cm. Les angles sont arrondis sur le devant. Le pilier dorsal part du dessous de la perruque, au niveau des épaules, et n'a qu'une hauteur de 14,1 cm.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cette inscription, disposée en une seule colonne verticale d'hiéroglyphes en creux, est ainsi conçue :

« [*O*] *Ouchebti(s) de l'Osiris, surintendant des bateaux de transport royaux, Hekaemsaf !*

« [*Me*] *voici» direz-vous à tout instant !»*

L'en-tête, ainsi que la formule finale, évoquent le chapitre VI du *Livre des Morts* [1], mais sous une forme tellement abrégée qu'elle en devient presque méconnaissable. La crase est pour le moins inhabituelle et extrêmement rare [2].

Le titulaire, Hekaemsaf (*Ḥk3-m-s3.f*) n'est pas un inconnu [3]. Barsanti et Maspero, pendant les fouilles qu'ils conduisirent autour de la pyramide d'Ounas à Sakkara, mirent à jour son puits funéraire et son caveau demeurés inviolés, le 27 février 1904 [4].

Lors de leur entrée dans la tombe, les fouilleurs trouvèrent quatre cent un ouchebtis de terre émaillée bleue, posés sur des socles de bois pourri, à droite et à gauche de la porte [5]. Des spécimens furent prélevés

[1] Sur le ch. VI du *LdM*, version dite « saïte » cf. Speleers, *op. cit.*, p. 146-147 et T. G. Allen, *Book of the Dead* (*OIP* 82, 1960), p. 75 avec l'emploi de la formule au pluriel 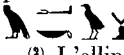 et var.

[2] L'ellipse de a été notée sur des figurines de la fin du Nouvel Empire par Piankoff, *ASAE* 49 (1949), p. 170. La « crase » *m(k) k3* n'est mentionnée que pour la figurine Bruxelles E 3331 par Speleers, *op. cit.*, p. 140 sous la forme et qui se trouve dans une formule complète du ch. VI. L'adjonction de *r nw nb* après *mk-wi* ne paraît pas être attestée ailleurs.

[3] *Ḥk3-m-s3.f*, cf. Ranke, *PN* I, p. 256, n° 24. Les inscriptions du tombeau fournissent une variante graphique ; voir Barsanti, *ASAE* 5 (1905), p. 74. Ce nom est archaïsant, imitant ceux de l'Ancien et du Moyen Empire du type *X-m-s3.f* (*Tti-m-s3.f*, *Ḏḥwty-m-s3.f*, *Ḥnsw-m-s3.f* etc.).

[4] Le puits est situé à l'est de la pyramide d'Ounas. Pour le récit de la découverte, voir Barsanti, *op. cit.*, p. 69 sq. et Maspero, *ibid.*, p. 78 sq. (les inscriptions) ; Porter-Moss, *Top. Bibl.* III, 174-175 avec plan et croquis de situation. Aucune généalogie n'apparaît sur les documents connus.

[5] Barsanti, *op. cit.*, p. 69-70. Malheureusement le chiffre de répartition entre la droite et la gauche n'est pas consigné. Cf. Maspero, *Guide du visiteur au musée du Caire* (1915), p. 330.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

pour le musée du Caire [1], ainsi que les quatre canopes d'albâtre [2]. Le restant des figurines funéraires fut disséminé entre divers particuliers — dont G. Maspero — et des musées ou collections particulières. La liste des exemplaires connus s'établit ainsi :

Roemer-Pelizaeus Museum, Hildesheim, nos 319-320 (Pl. XLII) [3] ;
Walters Art Gallery, Baltimore, nos 731-732 (actuels 48 395 et 48 396) (Pl. XLIII) [4] ;
Collection Tigrane-Pacha, Le Caire, nos 122-123-124 [5] ;
Vente Amherst, Londres, n° 30 [6] ;
Musée de Mariemont, Belgique, n° E 134 [7] ;
Vente Maxwell, Londres, n° 198 [8] ;
Antiquarium, Münich, n° 23 [9].

En tout, onze exemplaires signalés, auxquels il faut maintenant ajouter celui de Lyon. Tous portent la même formule inscrite au pilier dorsal.

Tout autour de la cuve du sarcophage, à même le sol, fut encore recueilli un mobilier funéraire restreint, et, semble-t-il, anépigraphe [10]. Par contre, les parois du caveau

[1] J. E. 35.905 ; aucun exemplaire ne figure dans la publication de Newberry, *Funerary Statuettes* (*CGC*). Barsanti, *ibid.*, p. 72, donne une copie assez fautive de l'inscription de ces ouchebtis : 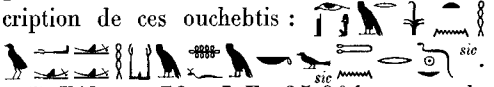 *sic*. *sic*

[2] *Ibid.*, p. 72 = J. E. 35.901 vu par le Pr. H. de Meulenaere que nous remercions très sincèrement ici des précieux renseignements qu'il nous a fournis pour cette étude, dans sa lettre du 30 mars 1967.

[3] N° 319, haut. 18,1 cm. ; n° 320, haut. 17,5 cm., faïence vert-clair. Cf. G. Roeder, *Die Denkmäler der Pelizaeus-Museums in Hildesheim,* Berlin (1921), p. 173 = Ranke, *op. cit.*, I, p. 256. Nous exprimons notre gratitude au Dr. O. Kayser qui nous a fort aimablement fourni la photographie de la pl. XLII, ainsi que les dimensions des objets et des copies de leurs inscriptions. La statuette n° 320 porte la variante contre des autres pièces.

[4] Baltimore 48 395, haut. 17,5 cm. ; 48 396, haut. 17,2 cm., faïence vert-clair ; cf. Steindorff, *Catal. of the Egypt. Sculpture in the Walters Art Gallery,* Baltimore (1946), nos 731-732. La photographie de la pl. XLIII est reproduite avec l'autorisation du conservateur de la section orientale. Qu'il reçoive ici nos remerciements.

[5] Daninos-Pacha, *Coll. d'Ant. Egypt. de Tigrane-Pacha d'Abro,* Paris, (1911), p. 13, nos 122 à 124, et pl. XXXVIII-XXXIX (réf. H. de Meulenaere). Haut. 0,13 ; 0,19 ; 0,18 cm.

[6] *Catal. of the Amherst Collection of Egypt. and Oriental Antiquities,* Londres, (1921), p. 3, n° 30 (*idem*).

[7] *Les Antiquités du Musée de Mariemont,* Bruxelles (1952), p. 53 (*idem*).

[8] *Catalogue vente Maxwell,* p. 25, n° 198 (*idem*).

[9] *Führer durch das Antiquarium zu München* (1901), p. 80 ; nous n'avons pu vérifier si cet ouchebti appartenait réellement au même Hekaemsaf, cet ouvrage nous étant inaccessible.

[10] *Ibid.*, p. 73 ; J. E. 35.906 à 35.922.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

étaient couvertes d'inscriptions empruntées aux Textes des Pyramides selon l'usage saïte. Seule la voûte était sans décoration [1]. Un gros sarcophage, au couvercle porteur de dix lignes de texte, en occupait le centre et renfermait un cercueil de bois, inviolé, empli de bitume, où gisait un corps momifié richement paré [2]. Le « déshabillage» de la momie fournit une importante moisson d'objets d'or et un seul d'argent, plus un grand nombre d'amulettes en pierre dure ou semi-précieuse [3]. La présence d'une semblable quantité de métal précieux indiquait à elle seule un personnage important, ayant connu à Memphis une situation en vue. Les titres qui lui sont attribués dans les textes de son caveau et de son sarcophage confirment cette opinion. Hekaemsaf détint en effet un certain nombre de charges auliques et exerça des fonctions administratives de premier plan. Des inscriptions de son tombeau, il ressort qu'il fut :

I. Paroi Nord [4] :

« *Nomarque, chancelier royal de Basse-Egypte, ami unique* [5], *administrateur du Palais* (ḫrp-ʿḥ) [6], *surintendant du Réfrigérium* (st-sḳb) [7], *surintendant du Double Trésor de la Résidence* [8], *surintendant des bateaux royaux de transport*» ;

[1] Barsanti, *ibid.*, p. 73-74 (bandeau de frise) = Maspero, *ibid.*, p. 78-83.

[2] *Ibid.*, p. 74-75 avec copie de la légende du sarcophage ; la cuve était en « calcaire» et le couvercle en granit, portant dix lignes d'hiéroglyphes.

[3] *Ibid.*, p. 76-77 : 103 objets d'or — dont vingt étuis d'or pour les doigts des mains et des pieds = J. E. 35.924 — ; quelques-uns sont répertoriés par Vernier, *Bijoux et orfèvreries*, (*CGC*), n° 53325 et suivants.

[4] Barsanti, *op. cit.*, p. 73-74.

[5] Sur cette série d'épithètes honorifiques, rattachées à d'anciennes fonctions auliques, voir Gardiner, *AEO* I, p. 20*, 31* et Scharff, *ZÄS* 57 (1921), p. 65.

[6] Titre de cour de l'Ancien Empire, très en vogue à l'époque saïte ; cf. E. Jelinkova-Reymond, *ASAE* 54 (1957), p. 280 ; *ASAE* 55 (1958), p. 92 avec réf., auxquelles on peut ajouter Anthes, *ZÄS* 73 (1937), p. 31. Pour le rôle du *ḫrp-ʿḥ*, cf. W. Helck, *Untersuchungen zur Beamtentiteln des A. R.*, p. 32 et, en dernier lieu, A. Gutbub, *Kêmi* 17 (1964), p. 36-37, n. (2).

[7] Attesté à la XXVe dyn. sur la statue Caire 38376 sous la forme , var. (*Wb.* IV, 305 = *Beleg.* 8 et 12) ; cf. Daressy, *Statues de divinités* (*CGC*), p. 102. Selon la définition du *Wb.*, la *st-sḳb(w)* était « *la pièce fraîche pour les nourritures et les boissons*», où elles étaient conservées et préparées pour la consommation. La fonction exista pour le palais royal dès l'Ancien Empire ; cf. W. Helck, *op. cit.*, p. 118, n. (39), et *Zu Verwaltung des Mittl. und Neuen Reiches* (1958), p. 269.

[8] *I-e* le grand argentier du palais royal, le surintendant des finances ; cf. Gardiner, *op. cit.*, p. 26*.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

II. Paroi sud [1] : ...

III. Sarcophage [2] : ...

« *Surintendant des scribes de la Grande Prison* » [3] ;

IV. Paroi est [4] : , qui est le seul titre figurant sur ses ouchebtis.

Si l'on fait la part des titres auliques, probablement purement honorifiques à basse époque, le fait que Hekaemsaf ait exercé successivement — ou simultanément — les charges de « *Trésorier royal* » et de « *Surintendant des scribes de la Grande Prison* », montre que l'on est effectivement en présence d'un des hauts fonctionnaires égyptiens qui eurent la haute main sur l'économie du pays à l'époque d'Amasis (569-527 avant notre ère) [5]. C'est en effet sous le règne d'Amasis que doit s'être déroulée la carrière de notre personnage, selon le témoignage d'une empreinte de sceau inédite de la collection Michaélidis, qui associe le nom d'Hekaemsaf au cartouche d'Amasis [6]. Ayant la direction des finances gouvernementales, il régissait aussi les « corvées » de travail exécutées au profit de la Résidence [7]. Toutefois, la qualité dont le défunt semblait être le plus fier est celle de 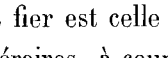 qu'il tint à faire inscrire sur ses figurines funéraires, à coup sûr parce qu'il l'avait obtenue en couronnement de ses bons et loyaux services.

Le titre est rare, et les seules attestations de nous connues sous la forme épigraphique présentée par l'ouchebti I. E. 84 sont toutes d'époque saïte. La plupart

[1] Barsanti, *op. cit.*, p. 74 = Maspero, *ibid.*, p. 81.

[2] Id., *ibid.*, p. 74-75.

[3] Sur ce titre et les importantes fonctions administratives qu'il recouvre, voir W. C. Hayes, *Pap. of the Late Middle Kingdom* (*Pap. Brooklyn* 35.14.46), (1955), p. 36-42 et J. Yoyotte, *BIFAO* 56 (1956), p. 81-82. Voir encore E. Jelinkova-Reymond, *ASAE* 55 (1958), p. 113, n° 22, époque d'Amasis, associé au titre de « *surintendant des scribes du Tribunal* » ( ) ; Gauthier, *ASAE* 33 (1933), p. 41-44, XXVIe dyn. ; statue MMA New-York, 19.2.2, XXVIe dyn., = B. V. Bothmer, *Corpus of Late Egypt. Sculpture* (1960), p. 55 et pl. 44-45 ; statue Baltimore 51.257, XXXe dyn., Id., *ibid.*, p. 98-99 et pl. 75.

[4] Maspero, *op. cit.*, p. 82-83.

[5] Cf. F. Kienitz, *Polit. Geschichte*, (1953), p. 157 et R. Parker, *MDIAK* 15 (1957), p. 208-212.

[6] Inédite ; le Pr. J. Yoyotte en possède toutefois une copie (comm. de H. de Meulenaere).

[7] W. C. Hayes, *op. cit.*, p. 39-41.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ont été rassemblées par G. Posener et ne semblent pas avoir, depuis, attiré l'attention [1]. Dans l'état actuel de la documentation, trois personnages ont porté le titre de *mr ḥwᶜ·w nswt :*

I. Hekaemsaf déjà cité ;

II. Tja-en-hebou connu par son tombeau, voisin de celui d'Hekaemsaf près de la pyramide d'Ounas, où lui sont attribuées les fonctions de 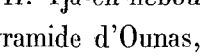 « *Surintendant des scribes du Tribunal* » et de 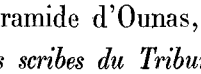 [2] ;

III. Pesmetjek-mery-Ptah, connu par ses ouchebtis et par une stèle du Sérapéum. Les figurines funéraires portent toutes la version « saïte » du chapitre VI du *Livre des Morts* après un en-tête :

[3].

Sur la stèle du Sérapéum (n° 333 = 4019), ce défunt porte des titres sacerdotaux : « *Père divin, prêtre-*sem [4] *et supérieur du secret de Rô-setaou* » à côté de celui de

[1] G. Posener, *Première domination perse* (*IFAO Bd'E* 11, 1936), p. 9 et n. (3).

[2] Barsanti, *ASAE* I (1900), p. 262-271 et Maspero, *ibid.*, p. 271-282. Une très riche moisson de mobilier funéraire, d'objets d'or et d'argent fut également faite dans cette tombe. Certains bijoux figurent dans Vernier, *op. cit.*, et un choix a été donné en photographie par Maspero, *ASAE* 3 (1903), p. 1 sq. = pl. I à IV (sur une des amulettes en forme d'*wsḫ*, le titre de *mr ḥwᶜ·w nswt* est écrit très fautivement 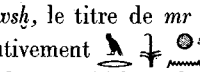). Il y avait également 401 ouchebtis, dont aucune trace n'apparaît dans l'ouvrage de Newberry. L'un d'entre eux, portant le ch. VI, figure au Catalogue de la *Coll. Tigrane-Pacha*, p. 13, n° 125 = pl. XXXVIII (à tort n° 123). Un autre se trouve au Museo Archeologico d'Asti (Italie) ; cf. S. Curto, *Egitto Antico* (Bologne, 1961), p. 112, n° 175.

[3] Signalés par G. Posener, *loc. cit.* ; la liste s'établit ainsi :

— Louvre N 2734 (672-675) = Pierret, *Catal. de la Salle hist.*, (1873), n° 226 ; cf. *Wb.* III, 52 (I) = *LD, Text I*, 222. Deux exemplaires donnés comme provenant du Sérapéum de Memphis ;

— Marseille 379 [167] = Maspero, *Catal. Marseille* (1910), un exemplaire ;

— Coll. Schackenborg : *RT* 4 (1883), p. 38, un exemplaire ;

— Vatican sans n° : Marruchi, *Museo Egizio Vaticano*, p. 199 (4) et 203 ; le texte serait fautif selon sa copie 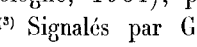 ; deux exemplaires ;

— Caire 47505 (non cité par G. Posener) : Newberry, *op. cit.*, p. 153 avec les indications suivantes : XXVIe dyn., Sakkara, haut. 18,5 cm. ;

— Asti, Museo Archeologico sans n° : S. Curto, *op. cit.*, p. 112, n° 176 (non cité par G. Posener).

[4] Sur ce titre sacerdotal memphite, voir H. de Meulenaere, *Mél. Mariette* (1961), p. 285-290.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

« *surintendant des bateaux de transport royaux* » [1]. Cette stèle aurait été érigée sous Amasis, postérieurement à l'an XV de son règne [2].

Si, donc, l'on s'en tient à la lettre de ces monuments funéraires, ce serait seulement sous les rois saïtes et plus particulièrement Amasis que l'Egypte aurait inclus une fonction de *mr-ḥwʿ·w nswt* dans ses cadres administratifs. Cependant, avant d'aller plus avant dans cette enquête, il est nécessaire de préciser le sens du mot [3].

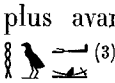

Il apparaît fréquemment à l'Ancien Empire, pour désigner les bateaux de charge, transports fluviaux amenant au défunt les produits agricoles ou manufacturés de ses domaines. On voit sur leur pont, couvert d'une cabine de nattes, des légumes, du bétail ou des jarres [4]. Dès cette époque, la désignation des « cargos » du fleuve se fait à l'aide du substantif *ḥwʿ*, *ḥwʿ·w*, parfois écrit avec plusieurs déterminatifs [5], quand il recouvre plusieurs types de navires porteurs [6].

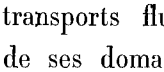

La forme en est connue à la VIe dynastie, avec une assez grande précision de détails, par les décorations de la tombe de Ankh-hery-ib-Pepi, surnommé Heny, à Meir [7]. C'est une embarcation pontée à six rameurs sur chaque bord, munie d'un mât

(1) Chassinat, *RT* 22 (1900), p. 176, n° CXVIII avec des déterminatifs suspects pour le mot *ḥwʿ·w*, écrit ; *ibid.*, n. (2) est signalée la présence au musée du Louvre des canopes de ce personnage.

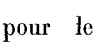

(2) Apis Ve de Chassinat ; voir *ibid.*, p. 20, n° LXIII.

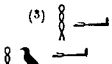

(3) de *Wb.* III, 39 (14) et de 52 (I) sont identiques ; la traduction « *flotte* » du *Wb.* est comme on va le voir, à la fois trop lâche et trop précise. Cf. W. Wessetzky, *ZÄS* 88 (1962), p. 70, n. (4).

(4) *LD* II, pl. 62-63 = Ve dyn., Sakkara, tombe n° 16 ; cf. Porter-Moss, *op. cit.*, III, 151 salle VI. Voir encore *LD* II, pl. 76 et 104 *b* ; *Urk.* I, 61 et 127 (14) .

(5) Junker, *Giza* IV, p. 74 sq. et pl. X.

(6) Id., *ibid.*, p. 76 : « *ḥwʿ muss das « Schiff » in allgemeinen bedeuten* ... ». Au nombre des embarcations désignées sous ce nom, cinq types différents sont donnés par cette liste de Giza : *skt, bs, šꜣt, ḫmnty, mḏty*. Le port en lourd faisait partie de leurs attributions ; cf. H. Wild, *Mél. Mariette*, p. 181 et Steindorff, *Grab des Ti*, pl. LXXVI et LXXVII où le transport est représenté avec sa voile déployée. Montet, *Scènes de la vie privée*, p. 15, renvoyant à cet épisode notait déjà que le mot *ḥwʿ*, distinct de *wḥʿ* « *canot de papyrus* », désignait les « *bateaux de charge, de marchandises* ».

(7) Kamal, *ASAE* 15 (1915), p. 219 et fig. 5 = Blackman, *The Rock Tombs of Meir* IV, pl. XVI (photo pl. 26), texte p. 44-45. Le bateau est un .

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

repliable (Fig. 1). L'équipage, à Meir, est composé, outre les douze rameurs — dont six seulement sont représentés — de deux barreurs au château-arrière, de deux sondeurs à la gaffe sur l'avant et d'un maître d'équipage. C'est donc un engin nautique d'une puissance motrice assez forte, qui, selon la forme de sa coque à très faible tirant d'eau, était destiné à naviguer sur le fleuve et les canaux [1]. L'usage combiné de la voile et de la nage lui donnait la faculté de transporter de lourdes charges.

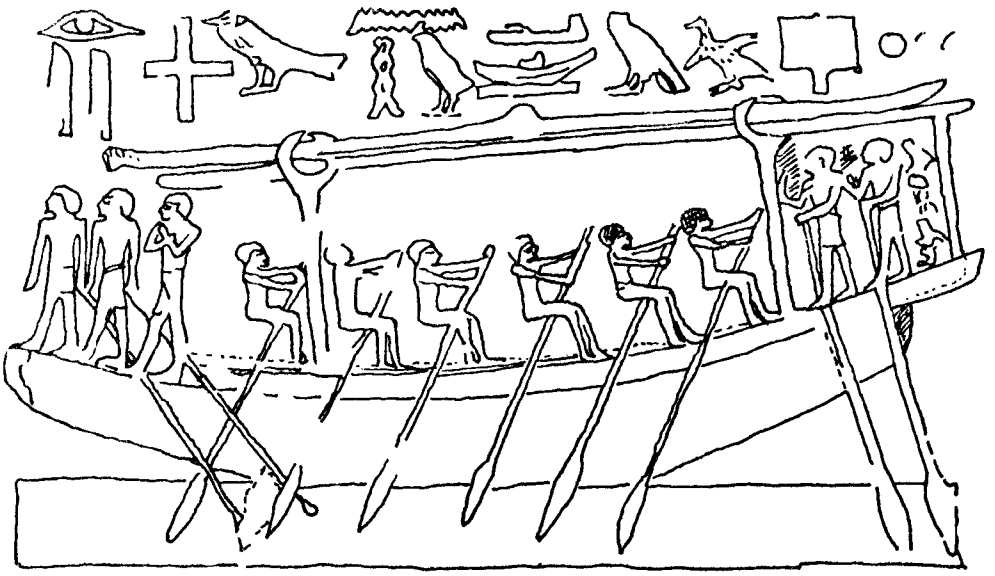

Fig. 1.

On le retrouve au Moyen Empire, affecté aux mêmes missions de convois de marchandises [2] et surtout d'objets volumineux et pesants, telle la statue colossale de Djehouty-hetep à El-Bersheh [3]. Les techniques de construction s'étant améliorées, sa taille a augmenté accroissant d'autant ses capacités. Toutefois, dès cette époque, le terme (masculin) tend à définir toute embarcation de charge, même pouvant aller sur mer [4].

[1] Voir les conclusions de Boreux, *Etudes de nautique égypt.* (*MIFAO* 50, 1925), p. 138-139.

[2] Couyat-Montet, *Inscr. du Ouâdi-Hammamat,* p. 183 = n° 114, l. 14.

[3] Newberry, *El Bersheh* I, pl. XIV (7) = *Urk.* VII, 48 (4).

[4] Naufragé 146 = Gardiner, *M.-Eg. Stories* (*BAe* II), 46 (3-4); cette généralisation du terme est d'origine ancienne; voir ci-dessus p. 165, n. (8).

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Après la XIIe dynastie, le mot paraît tomber en désuétude et il faudra attendre les temps saïtes pour en retrouver trace dans le titre objet de cette étude. Le mot vieilli est remplacé par le substantif et variantes, qui fut ensuite employé tout au long de l'histoire de la langue égyptienne [1]. La remise en honneur du vieux terme au temps d'Amasis — ou antérieurement — est sans doute à attribuer au souci de retour aux sources et au goût pour les archaïsmes, caractéristiques de la renaissance memphite. Quant au sens, il reste le même, seule l'écriture varie. L'identité entre , et se voit confirmée par deux documents découverts dans la nécropole saïte d'Héliopolis et qui peuvent être datés du règne de Psammétique II [2]. Ce sont deux ouchebtis sans pieds au nom d'un

« *Surintendant des navires de charge royaux, Youlehen* [3], *justifié, dont le beau nom est Pesmetjek-seneb*», ce qui, sans doute possible a trait à des fonctions identiques à celles exercées par Hekaemsaf, Tja-en-hebou et Pesmetjek-mery-Ptah.

Le titre, sous une forme à peine différente 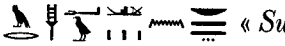 « *Surintendant des navires de charge du maître du Double-Pays*», figure aussi sur une statue de *P3-šḫ-r3-f* trouvée dans la *favissa* de Karnak [4]. Une autre statue, lui ayant également appartenu et dédiée dans le temple de Ptah memphite, se trouve à la Bibliothèque

[1] Boreux, *op. cit.*, p. 423 avec réf. ; l'opinion exprimée par cet auteur p. 138, n. (4) selon laquelle , serait la forme métathétique de est sujette à caution ; cf. P. Lacau, *RT* 25 (1903), p. 150. Néanmoins, comme, à la XIIe dyn., les deux substantifs furent simultanément en usage avec un sens identique (par ex. *Urk.* VII, 48 (4) *ḥwᶜ* et 12 (3) *ᶜḥᶜw*), une confusion a pu s'établir dans laquelle *ᶜḥᶜw* l'emporté.

Sur l'embarcation 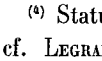 et var., voir Jéquier, *BIFAO* 19 (1922), p. 69 et Clarke, *Anc. Egypt. Masonry*, p. 2-9. C'est un vaisseau marchand à pont horizontal du même modèle que le *ḥwᶜ* de l'Ancien Empire, avec des dimensions parfois plus vastes, et destiné à tous les transports, y compris le port en lourd.

[2] Gauthier, *ASAE* 33 (1933), p. 52, n° 4 et 4 *bis*, tombe de Hor probablement contemporaine de Psammétique II.

[3] Sur ce nom d'origine libyenne — et non grecque comme le pensait Gauthier, *loc. cit.* —, voir en dernier lieu H. de Meulenaere, *Cd'E* 62 (1956), p. 256 et n. (2).

[4] Statue-cube Karnak, *favissa* n° 364, cf. Legrain, *ASAE* 16 (1916), p. 148 et pl. II droite. Le nom ne figure pas dans Ranke.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Nationale [1]. Ce personnage remplit ses fonctions sous le règne de Psammétique Ier [2].

L'examen des emplois du terme , etc., montre qu'ils ne diffèrent que peu de ceux du plus ancien . Il s'applique à tous les bateaux de transport fluviaux, commerciaux avant tout [3], mais qui, en cas de nécessité, étaient convertis en transports de troupe [4]. Leur utilisation est, le plus souvent, limitée aux voies fluviales intérieures, bien que, sous ce vocable, on ait pu englober toute une classe d'engins nautiques allant sur mer [5]. Ce sont donc des embarcations non spécialisées dans des emplois militaires, des instruments de travail. La meilleure preuve en est que, pour désigner les vaisseaux de guerre, destinés au combat en mer, dès les Ramessides, on ajouta un complément explicatif au mot *ḫ*ˁ, ce qui donna le tour «*navires* (*destinés aux*) *combats au milieu de la mer*» [6].

[1] Catal. n° 14; cf. Ledrain, *Mon. Egypt. de la Bibl. Nat.*, pl. LX; sa copie donne (?) où l'on attend **mr ḫ*ˁ*·w*.

[2] La statue de Karnak porte en effet sur les épaules les cartouches de ce roi; cf. Legrain, *op. cit.*, p. 148. C'est, dans l'état de notre documentation, incomplète sans doute, l'attestation saïte la plus ancienne.

[3] Leur opposition aux «navires de guerre» ainsi que leur emploi fluvial sont mis en valeur au Pap. Harris I, 77 (13) = Erichsen, *BAe* V, 95. Ils approvisionnent le trésor royal, divin, mais peuvent appartenir à des particuliers; cf. L. Christophe, *ASAE* 55 (1958), p. 21.

[4] Par ex. *Urk.* IV, 3 (9-11); *Urk.* III, 10 (16-17) et 33 (94-95) = Piânkhi.

[5] Naville, *Deir el Bahari*, pl. LXXIV(I) et LXXXIV (14) où *ḫ*ˁ*·w* est le nom donné aux vaisseaux de l'expédition de Pount, à côté de *kpny*, *kbnt*. Voir aussi *supra*, p. 166, n. (1). Il est possible que certains types de bateaux, nommés *ḫ*ˁ*·w* puisqu'ils servaient au transport, aient été capables, tout en gardant leur faculté de naviguer sur le Nil et les canaux, d'affronter la mer au cabotage. A ce sujet, il est à noter que la tombe de Tja-en-hebou, «*surintendant des bateaux de transport royaux*», contenait un modèle de barque en bois (J. E. 34.333) au sujet de qui Barsanti, *ASAE* I (1900), p. 264, n. (1) remarquait : « Cette barque est intéressante en ce que la forme diffère de celle des barques funéraires des âges antérieurs; elle a un rudiment de quille et se ressent de l'influence hellénique ...». Il est tentant de voir dans cet objet, non pas une embarcation funéraire, mais le type même des bateaux aux destinées desquels présida Tja-en-hebou. Le cas ne serait pas unique.

Cependant, le terme qui désigne caractéristiquement à basse époque le navire de commerce maritime est *kbnt* (*Wb.* V, 118 *Beleg.* 4-5), recouvrant aussi les bâtiments de guerre. Sous les envahisseurs perses, Oudjahorresne porta le titre de très comparable à mais dans le domaine du transport par mer; cf. G. Posener, *Domination perse*, p. 9, n. (*e*).

[6] *M. H.* I, 46 (20) = Edgerton-Wilson, *Hist. Records of Ramses III*, (*OIS* 12), p. 54, n. (20 *b*); cf. J. Yoyotte, *Kêmi* 10 (1949), p. 67.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cette expression se maintiendra par la suite, et, sous Psammétique II, un amiral, commandant ce qu'on pense être une flotte de trières, sera *mr ʿḥʿ·w nswt n ʿḥꜣ m wꜣḏ-wr* [1].

En tenant pour acquise l'identification proposée entre les titres de *mr nswt ḥwʿ·w* des documents de Sakkara et ceux de *mr nswt ʿḥʿ·w* ou *mr ʿḥʿ·w n nb tꜣ·wy* des documents d'Héliopolis et de Karnak, sachant qu'ils ont trait à la direction de bateaux et d'équipages travaillant surtout sur le fleuve et les canaux, les attestations de l'époque saïte ne font plus figure d'isolées dans l'histoire de la fonction publique égyptienne.

En remontant de plusieurs siècles en arrière, on rencontre au Moyen Empire des « *surintendants de la flotte fluviale du Roi*», dépendant de la Résidence [2]. Ils avaient pour mission de régulariser et assurer le transport des contributions du pays, versées pour le Trésor du Pharaon ; ils contrôlaient aussi toute la circulation sur le fleuve [3]. Au Nouvel Empire, la charge exista sous Aménophis II et se cumulait avec celle d'« *inspecteur des étables*» [4]. De ces hauts fonctionnaires devaient dépendre les simples *mr ʿḥʿ·w* « *commandants de bateaux*» attestés abondamment par les textes [5], sans qu'il soit toujours possible d'établir nettement s'ils appartenaient effectivement à l'administration et montaient les embarcations royales, ou étaient seulement affrétés sous contrôle d'état avec leurs propres bâtiments [6]. Parallèlement au Trésor royal, le temple d'Amon

(1) Petrie, *Hyksos and Israelitic cities,* Londres (1906), p. 18 et pl. XX = J. Yoyotte, *op. cit.,* p. 67 note.

(2) titre donné à *Sꜣ-rnpwt* dans les inscriptions de son tombeau à Assouan ; cf. Gardiner, *ZÄS* 45 (1908-1909), pl. VI (6) = *Urk.* VII, 2 (5) et W. Helck, *Zur Verwaltung,* p. 182 et n. (4), p. 209.

Voir aussi Gardiner - Peet - J. Černy, *Inscr. of Sinaï* II, doc. 47-48 ; 77 ; 92 = p. 14-15, n. (*b*), sans l'épithète *nswt* mais où les autres fonctions rattachent les titulaires à la haute administration royale (finances en particulier).

(3) Gardiner, *op. cit.,* p. 124 = *Urk.* VII, 2 (6-7).

(4) 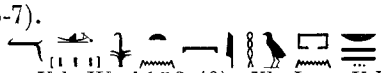 *Sw-m-niwt, Urk.* IV, 1452 (6). *Nb-ʾImn, Urk.* IV, 151-153, cf. T. Säve-Söderbergh, *Navy of the XVIIIth dyn.* (1946), p. 88.

Sur l'organisation du transport du blé au Nouvel Empire, cf. W. Helck, *Zur Verwaltung,* p. 148 sq. Pour un (*tꜣ·wy*), voir M. F. Macadam, *Corpus* I, n° 111.

(5) 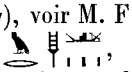 , sans mention d'appartenance ni complément explicatif (par ex. Gardiner, *Inscr. of Mes,* p. 25 = *N* 9 et 13 ; Anthes, *MDIAK* 9 (1941), p. 93-119 et pl. 17-18) paraît concerner de simples officiers, commandants de bord ou de flottilles marchandes. Voir encore *Urk.* IV, 1143 ; stèle Berlin 7291 = G. Roeder, *Äg. Inschr. Berlin* II, 157 et T. Säve-Söderbergh, *op. cit.,* p. 4-5 et 89.

(6) Sur ces questions, voir J. Janssen, *Two anc. Egypt. Ship Logs* (*OMRO nr,* supplt. 52, 1916), p. 99 sq. Le décret d'Horemheb (*Karnak,* l. 14-20), promulguant des peines sévères contre les abus de réquisition de

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

de Karnak possédait une flotte fluviale de transport avec une organisation particulière [1].

C'est donc à cette administration des transports par voie d'eau qu'il convient désormais de rattacher Hekaemsaf et ses confrères. Quelles furent leurs attributions exactes sous les rois saïtes? Il est malaisé de répondre avec précision à cette question, en raison de la rareté, et des détails biographiques — la filiation d'Hekaemsaf, par exemple, n'est même pas indiquée dans son tombeau —, et des documents. Il est cependant probable que, comme par le passé, ils assuraient les rentrées du Trésor et la subsistance de la Résidence royale de Memphis, tant avec la flotte personnelle du roi qu'avec les embarcations affrétées ou réquisitionnées. On se souviendra que Hekaemsaf fut aussi « *Surintendant du Trésor* » et du « *Réfrigérium* » [2]. Il est certain qu'ils appartenaient aux hautes sphères de la magistrature et, comme tels, devaient avoir une bonne pratique de la législation, puisque Tja-en-hebou était « *Surintendant des scribes du Tribunal* » et Hekaemsaf « *Surintendant des scribes de la Grande Prison* ». Le cas de Pesmetjek-mery-Ptah, un peu différent, montre que la charge pouvait aller de pair avec une carrière sacerdotale [3].

Le redressement économique intérieur entrepris sous le règne de Psammétique Ier et l'ouverture du pays au commerce extérieur entraînèrent une intensification du trafic fluvial acheminant le blé — principale denrée exportée — vers les ports du littoral.

bateaux de particuliers, indique que cette pratique était habituelle au Nouvel Empire; cf. *Urk.* IV, 2140 sq. et Pflüger, *JNES* 5 (1946), p. 260-276. Sous les Lagides, le roi était toujours armateur, sans qu'on puisse dire l'importance de sa flotte fluviale. Mais, cet « armement royal » existe parallèlement à l'armement privé sur lequel s'exerce la fiscalité d'état; cf. Cl. Préaux, *Economie royale des Lagides,* p. 344 et n. (4).

[1] Cf. L. Christophe, *ASAE* 55 (1958), p. 20 sq.; W. Helck, *Materialen* (*Mainz Abhdl.* 1960/10), p. 47-48. On connaît des pour Thèbes (M. F. Macadam, *op. cit.,* n° 138 = G. Posener, *Rd'E* 16 (1964), p. 213-214; n° 356; n° III, déjà cité, dont le possesseur cumulait ses fonctions de *mr ḫ^c^·w n Imn* avec celles de *mr ḫ^c^·w n nb(t)·wy*), etc.), mais aussi pour des sanctuaires locaux d'Amon; cf. Gardiner, *RAD,* 3, 3 et 3, 14.

[2] *Supra,* p. 162. Il semble certain que, même à date ancienne, l'exercice de la charge de « surintendant » du trafic fluvial s'exerçait purement dans le domaine administratif et n'incluait nullement un commandement effectif à bord d'un bâtiment.

[3] *Supra,* p. 164 et n. (4) à la p. 169 où l'on voit que *S3-m-niwt* était aussi, au Nouvel Empire, membre du clergé (*šsm ḥb·w n 'Imn*). Rien n'est connu des autres fonctions du Libyen Youlehen, mais, dans le cas de *P3-3 ḫ-r3·f,* on sait qu'il était aussi *ḥ3ty-^c^,* donc fonctionnaire de haut rang, et en même temps sacerdote (*ḥry-sšt3* et *ḥm-nṯr*); cf. Ledrain, *op. cit.,* pl. LX, l. 5-6.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L'Egypte entière fut alors soumise à un régime de taxations fiscales sur tous les transports par voie d'eau, monopole royal dont la famille de Petéisis et Semataouy-Tefnakht reçut la ferme [1]. Ces taxations furent certainement maintenues sous les successeurs de Psammétique Ier, et il semble raisonnable d'attribuer aux *mr ḥwᶜ·w nswt* de l'époque d'Amasis le contrôle des encaissements de cette nature [2]. Un trafic fluvial intense, soumis à régie, sous-entendait une infrastructure administrative importante, elle aussi du ressort des *mr ḥwᶜ·w nswt,* dont il ne reste que peu de traces dans les documents, pour la simple raison que, au sein de l'appareil d'état, un même scribe étendait ses activités à diverses branches. C'est ainsi que le seul exemple, sous les souverains saïtes, de « *scribe royal des bateaux de transport* » qui soit connu de nous, se rapporte à un personnage qui était aussi « *scribe du Trésor royal* », « *scribe du recrutement (d'infanterie)* » et « *scribe de la cavalerie* » [3]. Enfin, les constructions navales d'état, mises en œuvre aux arsenaux de Perou-Nefer, devaient être sous leur contrôle, sinon technique, du moins administratif et financier [4].

Comme le montre la richesse des équipements de leurs momies, les « *surintendants des bateaux de transport royaux* », dont fut Hekaemsaf, jouirent d'un rang social élevé sous les rois saïtes. A la fois — ou successivement — magistrats et hauts administrateurs, leur activité s'avérait essentielle en un temps où l'Egypte se tournait ouvertement vers le commerce extérieur et devenait le premier exportateur méditerranéen de blé.

[1] Semataouy-Tefnakht est nommé *mr ᶜpr·w nswt* ou *ꜣ n mryt* par les documents ; cf. Griffith, *Catal. of the demotic Pap. in the Rylands Library* III, p. 71-72 et 78 n. (1) ; Kees, *Priestertum,* p. 278-279 ; J. Yoyotte, *Rd'E.* 8 (1951), p. 232 sq. et R. Caminos, *JEA* 50 (1964), p. 82 ; W. Wessetzky, *ZÄS* 88 (1962), p. 69-73.

[2] Sur les taxations et les douanes saïtes, voir G. Posener, *Rev. de Philol.* XXI/2 (1947), p. 117-131. L'ouverture des ports sur la Mediterranée aux commerçants grecs et le volume important des exportations de blé supposent un trafic fluvial très dense dans un pays où la circulation des marchandises par voie terrestre est difficile. On comprend mieux par là toute la portée économique d'une flotte royale de bateaux de transport et tout l'intérêt matériel qu'avaient les rois saïtes à l'entretenir, la faire fonctionner à plein rendement et l'accroître.

[3] 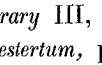 *sic* , stèle du Sérapéum n° 428 = Chassinat, *RT* 25 (1903), n° CLXIII, p. 53 (8-9).

[4] Sur les arsenaux, sis près de Memphis à *prw-nfr,* cf. Spiegelberg, *ZÄS* 66 (1931), p. 105 sq. ; Glanville, *ZÄS* 68 (1932), p. 7 sq. ; *Rev. de l'Eg. Anc.* I (1927), p. 215-217. Voir aussi T. Säve-Söderbergh, *op. cit.,* p. 37 sq. Bien que l'on ne sache pas de qui dépendaient les arsenaux, il paraît logique d'en attribuer la gestion aux *mr ḥwᶜ·w, mr ᶜḥᶜ·w nswt,* qui, comme ce fut le cas pour Hekaemsaf, pouvaient administrer les finances.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

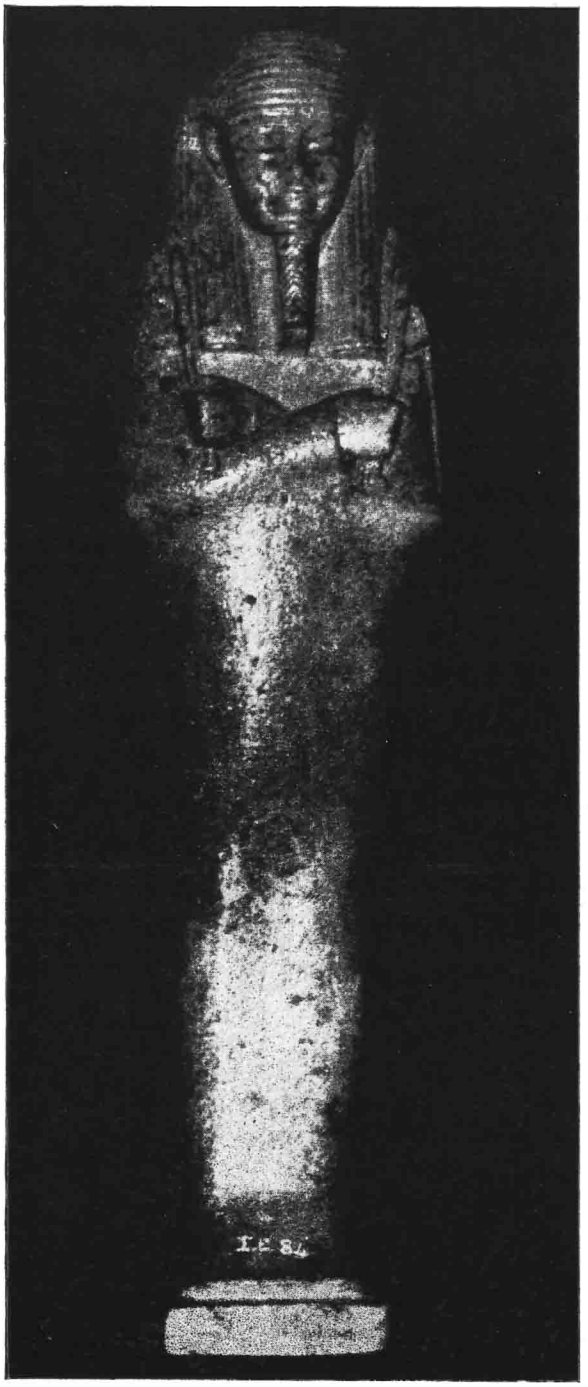

A. — Ḥk3-m-s3-f.

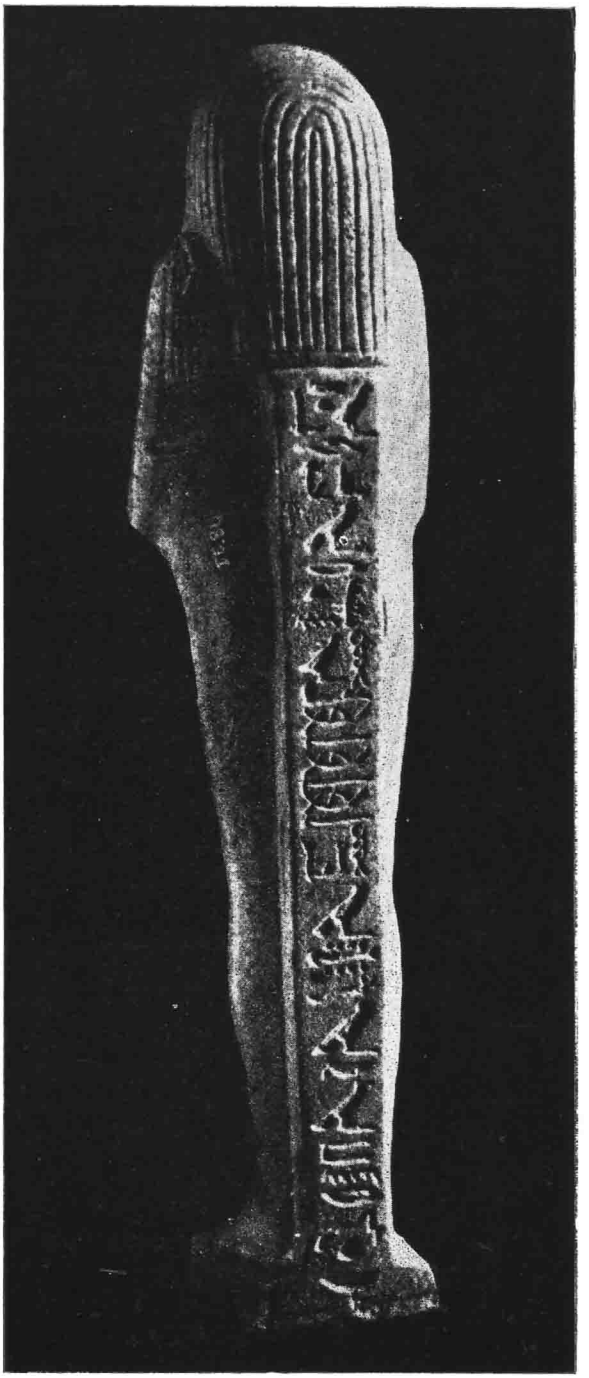

B. — Ḥk3-m-s3-f.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

A B

Ouchebtis 319 et 320 d'Hekaemsaf au Roemer Pelizaeus Museum, Hildesheim.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

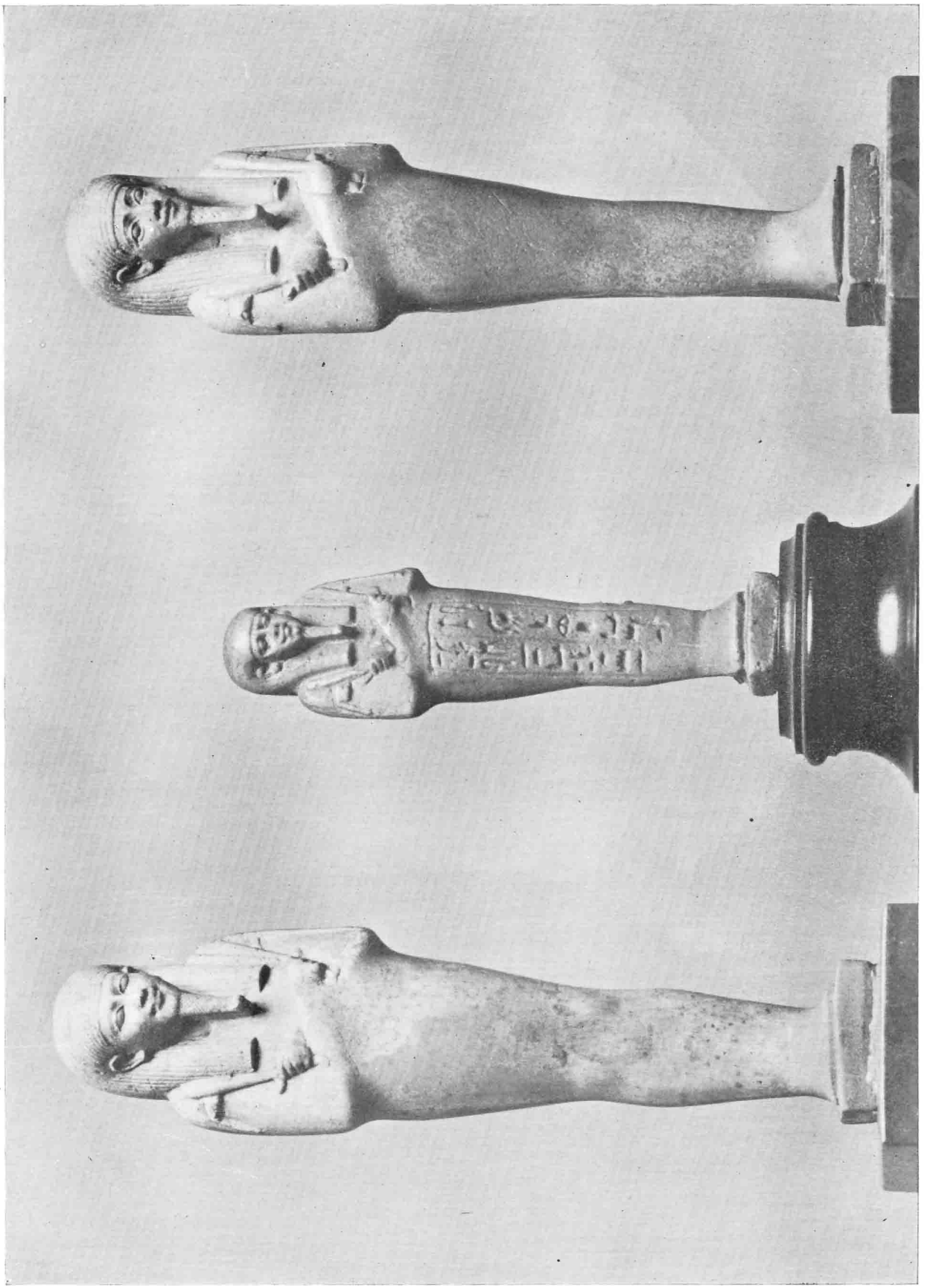

Ouchebtis 48395 (droite) et 48396 (gauche) d'Hekaemsaf, Walters Art Gallery, Baltimore.

BIFAO 67 (1969), p. 159-171 Jean-Claude Goyon
La statuette funéraire I.E. 84 de Lyon et le titre saïte [. . .] [avec 3 planches].
© IFAO 2024 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net